

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 19625**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Industries chimiques et pharmaceutiques, Chimie, Analyse, Contrôle

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université d'Orléans Modalités d'élaboration de références : CNESER	Président de l'université d'Orléans, Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

222 Transformations chimiques et apparentées (y.c. industrie pharmaceutique)

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les titulaires du diplôme sont des techniciens supérieurs à Bac +3 en chimie analytique compétents pour traiter toutes les phases d'un processus analytique, depuis le prélèvement et le prétraitement de l'échantillon, la mise en œuvre et l'optimisation de la méthode analytique, jusqu'à la validation et la quantification de la méthode. Elle a pour but de former des chimistes polyvalents et autonomes vis-à-vis de toutes les techniques analytiques, et de leur donner une certaine expérience professionnelle leur permettant de mener à bien des projets de recherche ou de suivi analytique, afin qu'ils puissent s'intégrer et évoluer rapidement dans un laboratoire industriel de contrôle ou de développement analytique.

Une formation scientifique spécifique est faite sur les principales techniques chromatographiques, électrophorétiques, spectrométriques, électrochimiques, thermiques, d'analyse de surface ainsi que sur les techniques de préparation d'échantillons. La formation insiste sur les techniques analytiques en plein essor telles que les techniques de couplage. Les techniques chimiométriques, les BPL (bonnes pratiques de laboratoire) et l'assurance qualité ont une place importante dans l'enseignement dispensé. D'autre part, des rappels de biochimie (enzymologie, métabolisme) et physiologie (liquides de l'organisme) permettront de mieux appréhender les principales techniques d'analyse biologique. Enfin, les étudiants seront formés à l'étude de la physique des appareils analytiques ainsi qu'à leur maintenance et leur qualification.

Rigueur et faculté d'adaptation

Compétence technique, rigueur, organisation et méthode sont les principales qualités du technicien chimiste. Il devra aussi avoir le sens des relations humaines et le goût du travail en équipe.

Face à l'évolution technologique des outils de travail, on exige du technicien chimiste une qualification de plus en plus élevée, et de réelles capacités à s'adapter. Il lui faut en outre des connaissances en informatique et maîtriser l'anglais technique.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Industrie pharmaceutique, industrie cosmétique, industrie chimique, industrie agro-alimentaire, , eau-environnement, sécurité sanitaire, laboratoires d'analyse (contrôle des fraudes, lutte anti-dopage, police scientifique), laboratoire vétérinaire, prestation de services analytiques.

- Technicien supérieur de laboratoire en développement analytique
- Technicien supérieur de laboratoire en contrôle analytique
- Assistant ingénieur analyste
- Assistant-ingénieur fonction publique ou hospitalière

Codes des fiches ROME les plus proches :

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Formation humaine :

- Connaissance de l'entreprise (management, économie, relations sociales)
- Communication (interne, conduite de réunion, anglais technique et de communication)
- Techniques d'industrialisation (gestion de la qualité, gestion de projets, hygiène-sécurité, veille stratégique, propriété industrielle, aspects réglementaires)

Formation scientifique

- chimimétrie, BPL, physique des appareils, travaux pratiques de chimie analytique, de physique des appareils, de biochimie et physiologie, de chimie organique
- techniques séparatives (chromatographies CPG,CPL,CI,GPC,CCM, GCxGC), électrophorèse capillaire, chromatographie préparative, préparation d'échantillon (SPE, SPME, SFE, ASE, LLE, micro-ondes, head-space), séparations chirales
- techniques spectrométriques (de masse IE, IC, API, MALDI, TOF), RMN, atomiques ICP, ICP/MS, moléculaires UV/visible, IRTF, fluorimétrie
- autres techniques analytiques (électrochimiques, thermiques, analyse de surface, radiochimiques, immuno-analyse)
- biologie et chimie bio-organique (chimie thérapeutique, cibles biologiques et familles de médicaments, relations structure-activité, chimie verte, synthèse par micro-ondes, chimie combinatoire, synthèse sur support solide, stéréochimie, chimie hétérocyclique, glycochimie, synthèse peptidique, biochimie de la cellule, enzymologie et métabolisme, physiologie des liquides de l'organisme)

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Jury désigné par le Président de l'université d'Orléans, présidé par un enseignant chercheur nommé et constitué de personnes ayant contribué aux enseignements en application de l'article L 613-1 du code de l'éducation
En contrat d'apprentissage	X		oui
Après un parcours de formation continue	X		oui
En contrat de professionnalisation	X		oui
Par candidature individuelle	X		non
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X		Enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 17 novembre 1999 relatif aux licences professionnelles

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 8 juillet 2013 relatif aux habilitations de l'université d'Orléans à délivrer les diplômes nationaux

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n°2002-590 du 24 avril 2002

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

<http://www.univ-orleans.fr/vie/ove/>

Autres sources d'information :

<http://formations.univ-orleans.fr/>

<http://www.univ-orleans.fr/>

Lieu(x) de certification :

Université d'Orléans - Château de La Source
Avenue du Parc Floral - BP 6749
45067 Orléans cedex 2

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :